



| | | |
|--|---|--|
| GESTION D'UNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE | | MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET MESURES DE LUTTE CONTRE LES PICS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUES |
| MESSAGE RELATIF AU NIVEAU D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATIONS | | |
| Date : 05/09/2023 Heure : 16h00 | | |
| DESTINATAIRES | | EXPEDITEUR |
| <u>pour action</u> SDIS DD-ARS SAMU DDSP Gendarmerie DMD CRS DSDEN DDT DDETS CD Union Maires 259 communes Sous-préfets Préf 78 : Perm Cabinet Presse et Com | <u>pour information</u> MININT : COGIC PP : COZ PRIF | CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET PROTECTION CIVILE Préfecture des Yvelines 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES Téléphone : 01 39 49 78 00 (standard) Télécopie : 01 39 49 79 83 (SIDPC) E-mail : defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr |

Objet : mise en œuvre des actions et mesures de lutte contre les pics de pollution atmosphériques

Référence : arrêté interpréfectoral n° 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France.

Pièce(s) jointe(s) : Message des recommandations comportementales de la Préfecture de Police

AIRPARIF prévoit un dépassement en Ile-de-France du seuil d'information et de recommandations relatifs à la pollution à l'Ozone (O3) demain **mercredi 06 septembre 2023** avec un niveau maximum compris entre 160 µg/m³ et 190 µg/m³ pour Ozone (O3).

Le préfet de Police recommande d'appliquer les consignes suivantes :

► **Concernant le trafic routier :**

- Différer, si possible, les déplacements routiers en Île-de-France.
- Utiliser de préférence les véhicules les moins polluants.
- Privilégier le covoiturage, les réseaux de transport en commun et les modes actifs de déplacement (marche, vélo, etc.).
- Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les poids-lourds en transit dont le PTAC excède 3,5 tonnes.
- Utiliser les aménagements mis en place au sein des établissements professionnels pour les déplacements domicile-travail (plan de mobilité, télétravail, adaptation des horaires, etc.).

► **Concernant le chauffage et la production d'énergie :**

- Réduire le fonctionnement des installations fixes dont les émissions contribuent à l'épisode de pollution.

Le préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, restera attentif à l'évolution de la situation dans les prochains jours et pourra décider, en plus de ces recommandations, de prendre des mesures restrictives de réduction des émissions de polluants.

Retrouvez l'ensemble des recommandations sanitaires et comportementales sur :
www.prefecturedepolice.paris.fr www.ars.iledefrance.sante.fr www.airparif.asso.fr

MESSAGE DES RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Episode de pollution à l'OZONE (O₃)

Risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour la journée du 06/09/2023

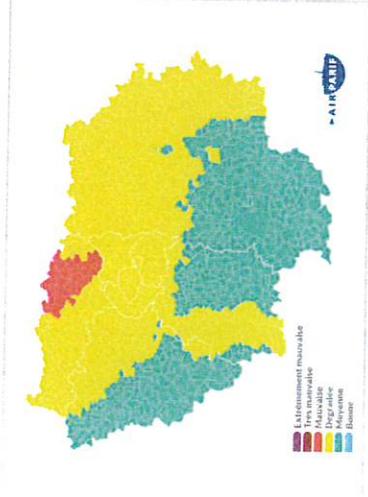
Référence : Arrêté interpréfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France

05/09/2023

06/09/2023

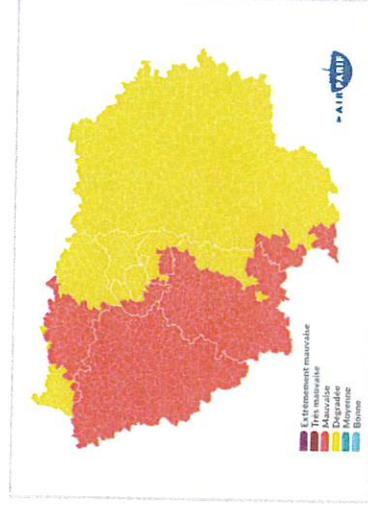
Prévision pollution :

OZONE



Prévision pollution :

DEPASSEMENT OZONE



135 µg/m³ et 165 µg/m³ pour Ozone (O₃)

160 µg/m³ et 190 µg/m³ pour Ozone (O₃)

Explication de l'épisode et évolution

Le maintien d'un temps estival (chaud et sec) favorisera la formation d'ozone, polluant majoritaire de l'air francilien. Les concentrations en ozone prévues seront soutenues et pourraient dépasser le seuil d'information et de recommandations. Des remontées de sables sahariens pourraient impacter les niveaux en particules PM10. Ce mercredi, la qualité de l'air sera mauvaise à l'ouest de la région et majoritairement dégradée sur le reste du territoire.

Évolution prévue de l'épisode de pollution pour le 07/09/2023

DEGRADATION

Recommandations comportementales



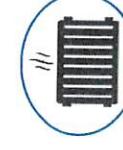
Utiliser les moyens de transports les moins polluants: Vélo, transports en commun, covoiturage



Réduire la vitesse de circulation



Réduire les émissions polluantes des acteurs économiques



Maîtriser les consommations énergétiques liées au chauffage



Différer les déplacements. Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les PL en transit PTAC +3,5T

Il convient enfin aux préfets de département de faire renforcer sur leur ressort :

- Les contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique.
- Les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique.
- La vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique.
- Les contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- Les contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets.

Les Préfets de département rendront destinataires des mêmes recommandations comportementales les présidents des conseils départementaux, les maires, les présidents d'EPCI et les professionnels concernés de leur département. Ils les mettront en ligne sur leur site Internet.

